

Jeu

Circulaire médico-sociale: les fédérations ont jusqu'à lundi pour faire des propositions

PARIS, 16 avril 2015 (APM) - Les fédérations professionnelles ont jusqu'à lundi pour faire des propositions sur la prochaine circulaire budgétaire médico-sociale, ont rapporté jeudi à l'APM certaines d'entre elles représentant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Le ministère de la santé a décidé cette année pour la première fois de solliciter les fédérations représentant les gestionnaires d'établissements et de services pour personnes âgées et handicapées sur la circulaire budgétaire médico-sociale, rappelle-t-on (cf [APM VL4NJ7HDO](#)).

Cette concertation avait été décidée à la demande de fédérations d'Ehpad et à la suite de plusieurs recours contentieux déposés sur les circulaires des années précédentes (cf [APM NCPIL004](#)), et de l'annulation partielle, par le Conseil d'Etat, des circulaires pour 2012 et 2013 (cf [APM VLRJL002](#)).

Dans un message à l'APM en février, le ministère de la santé avait assuré que la circulaire de la campagne 2015 tiendrait compte notamment de l'arrêt du Conseil d'Etat (cf [APM VL1NJ4ZEL](#)).

Après une première réunion fin janvier avec quatre des fédérations qui avaient déposé des recours contentieux (Fehap, **Fnaqpa**, Fnadepa et AD-PA), l'ensemble d'entre elles ont été reçues mercredi soir au ministère de la santé, sous la houlette du cabinet de Marisol Touraine, qui leur a présenté la circulaire 2015.

La directrice du secteur social et médico-social de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif (Fehap), Adeline Leberche, est sortie insatisfaite de cette réunion, a-t-elle indiqué jeudi à l'APM en marge des premières Assises nationales des Ehpad, organisées mercredi et jeudi par la société EHPA Presse à Paris.

"Nous souhaitons de la souplesse dans les critères de répartition des enveloppes financières allouées par les ARS [agences régionales de santé] aux établissements. Or, si l'administration centrale encourage les ARS à un peu de souplesse dans le corps de la circulaire, cette souplesse disparaît dans les annexes", a-t-elle commenté.

"Nous avons été responsables et raisonnables; nous n'avons pas fait de demandes superfétatoires, nous ne voulions pas faire sauter la banque. Nous savions que nous ne ferions pas bouger les chiffres, mais nous voulions changer la méthode. Or la circulaire conforte les ARS dans leurs mauvaises pratiques", a renchéri le directeur de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (**Fnaqpa**), Didier Sapy, également en marge des Assises des Ehpad.

Les responsables de fédérations interrogés par l'APM ont aussi fait part de leur impression de voir "les annonces politiques faites passées au broyeur de la technostructure", selon les termes de Didier Sapy.

Le président de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), Claudy Jarry, a pris l'exemple du taux directeur, dont l'augmentation annoncée au moment de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2015 était de "0,8 et qui est prévue dans la circulaire à 0,6 ou 0,7".

Les fédérations ont "la possibilité d'amender le texte jusqu'à lundi", a expliqué Adeline Leberche, reconnaissant néanmoins une faible marge de manœuvre. Claudy Jarry a estimé, lui, que le gouvernement avait organisé "une information avant diffusion" plutôt qu'une concertation.

La déléguée générale du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), Florence Arnaiz-Maumé, s'est montrée en revanche plus positive, louant auprès de l'APM le fait que, pour la première fois, les fédérations aient pu échanger avec le ministère avant la publication de la circulaire.

vl/cb/APM polsan

redaction@apmnews.com

VL6NMWHP0 16/04/2015 16:52 ACTU